



INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Qu'est-ce que l'APS ?



La formation APS est une formation destinée aux enfants scolarisés en primaire. Chaque enfant doit, avant de rentrer en classe de 6^{ème}, obtenir son attestation « Apprendre à Porter Secours ». Cette formation est normalement du ressort des instituteurs et institutrices. Malheureusement, on ne leur donne pas les moyens pédagogiques et techniques pour assurer cette formation. De ce fait, la Croix Blanche de Chamonix, dont de nombreux formateurs ont des enfants scolarisés, s'investit au sein des établissements scolaires de la vallée qui en font la demande, pour dispenser cette formation. La formation est entièrement pratique. Il n'y a aucune note à prendre.

À qui s'adresse cette formation ?



Cette formation s'adresse aux enfants en classe de CE2 pour les modules 1 & 2 et aux enfants de classe de CM1 pour les modules 3 & 4.

Cela permet à un enfant absent en CE2 ou en CM1, de rattraper les ou les modules manquants, avant de rentrer en 6^{ème}.

Par qui est enseignée cette formation ?



Un formateur pour 8 enfants (Moniteur ou Instructeur de secourisme) encadrera la formation. Il peut être assisté d'un ou plusieurs aides moniteurs suivant les parties enseignées.

Le formateur est titulaire de tous les diplômes requis pour l'enseignement de cette formation. Il est à jour de sa formation continue annuelle obligatoire.

Quel est le contenu de cette formation ?



Classe de CE2 :

- Module 1 : La Prévention **Ce module peut être enseigné par l'instituteur**
- Module 2 : La Protection **Ce module peut être enseigné par l'instituteur**

Classe de CM1 :

- L'Alerte **Ce module peut être enseigné par l'instituteur**
- L'Intervention :
 - ☞ la victime inconsciente qui respire
 - ☞ la victime qui saigne
 - ☞ la victime qui présente une plaie, une brûlure ou un traumatisme

Combien de temps dure la formation ?



Les modules 1 et 2 et 3 sont enseignés sur une demi-journée ;

Le module 4 est enseigné sur une demi-journée ;



INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Y'a-t-il un examen ?



No stress, No panique. **Il n'y a pas d'examen.**

L'évaluation de l'apprenant est dite « Formative ». L'apprenant doit participer à toutes les parties et doit avoir effectué une mise en situation pratique en tant que sauveteur pour être validé.

Le but de cette formation est de former le participant le mieux possible.

Est-ce que les enfants reçoivent une Attestation :



Notre Association via notre Fédération peut délivrer une attestation à chaque élève ayant été validé sur les modules 3 et 4.

Comment faire pour mettre en place une formation APS au sein de votre établissement scolaire ?



Contactez-nous via le formulaire de contact depuis notre site Internet. Nous vous répondrons rapidement et nous vous indiquerons les modalités pour la mise en place de cette formation. Vous pouvez également nous contacter par téléphone.

A quelle période la formation peut t'elle être mise en place ?



Les dates sont à définir ensemble. Nous ne pouvons cependant pas intervenir en novembre et en décembre, car notre activité est très importante à cette période. En règle générale, les formations se font entre janvier et juin.

Combien coûte la formation et quels sont les moyens de paiement ?



- Pour connaître le coût de cette formation, merci de consulter notre site internet.
- Nous privilégions aujourd'hui le paiement par virement bancaire, plus rapide et plus sûr.